

FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X

BULLETIN DU PRIEURÉ SAINT-JEAN

2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-LA-JOLIE



LA PETITE VOIX

Chapelles Sainte-Honorine et Saint-Mathias



JANVIER - FEVRIER - MARS 2014 N° 141

La Belle Vertu

La Sainte Quarantaine du Carême approche. La Liturgie nous offrira alors, à plusieurs reprises, de beaux passages de Saint Paul invitant ses lecteurs à la pratique de la Vertu de Pureté.

Par le Baptême, nous sommes enfants de Dieu ; nous portons en nous les traits de notre Père du Ciel par la Grâce Sanctifiante et nous sommes appelés à la sainteté. Nous le savons, une âme en état de grâce possède, en elle-même, la présence de la Sainte Trinité. L'âme pure est un sanctuaire vivant où le Dieu Saint et Pur prend ses complaisances.

Si nous savions la grandeur de ce trésor. Si nous pouvions juger les choses comme Dieu les juge, les estimer, c'est-à-dire reconnaître leur véritable valeur comme Dieu les estime !

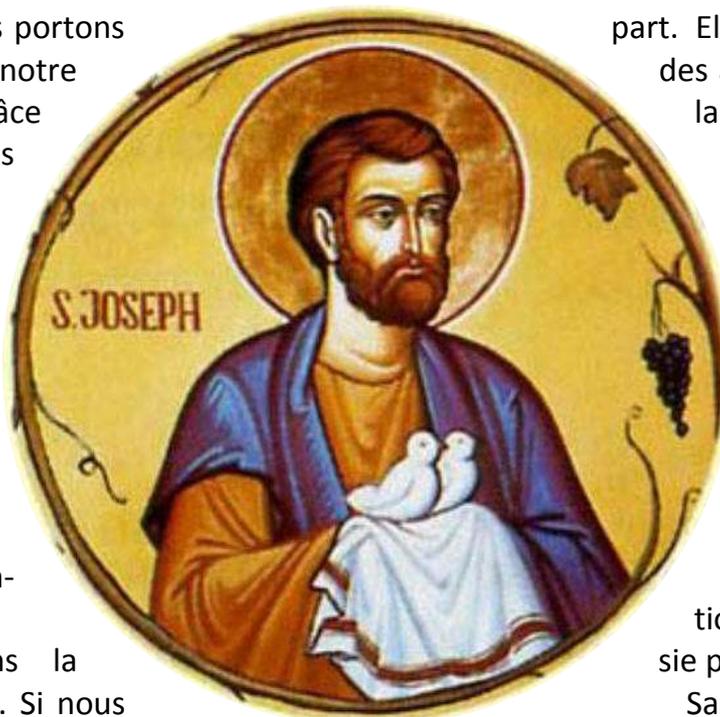
L'âme en état de grâce a une réelle affinité avec le Bon Dieu ; en théologie, on parle

de connaturalité. Elle lui ressemble, et brille en elle cette lumière divine de la Présence de Dieu.

Ce Trésor de la Grâce est un trésor fragile. Il est en quelque sorte protégé par la Belle Vertu de Pureté. Elle en est le rempart. Elle garde l'âme à l'abri des atteintes qui pourraient la ternir et lui faire perdre le trésor de la grâce.

La Vertu de Pureté attire les faveurs divines. Elle habitait dans le Cœur Immaculé de Marie à un degré sublime, unique. Et, elle a attiré le regard de Dieu et ses bénédictions. Ainsi, Dieu l'a choisie pour devenir sa Mère.

Saint Jean a été l'Apôtre que Notre Seigneur Jésus-Christ préférait, en raison de cette vertu qu'il possédait à un degré éminent. Il lui a confié d'ailleurs sa Sainte Mère au pied de la Croix ; et l'Évangile nous montre toutes les faveurs que le Divin Maître lui a octroyées.



Magnifique est la récompense que Notre Seigneur Jésus-Christ promet aux cœurs purs : « Bienheureux les cœurs purs ; car ils verront Dieu. » Et, saint Augustin nous exhorte : « Il ne nous faut donc pas nous attacher aux choses de la terre, si nous voulons voir Dieu, que peut seul contempler un cœur pur. » Et, saint Athanase : « Si quelqu'un veut voir la lumière du soleil, il faut de toute façon qu'il essuie et éclaire son œil, le purifiant pour le rendre semblable à l'objet de son désir, afin que l'œil devenu ainsi lumière, il puisse voir la lumière du soleil ... »



Oui, la pureté d'âme attire les grâces de Dieu. Car, Il se complait dans le cœur pur où Il voit briller l'éclat de sa Sainteté. La pureté établit l'âme dans la société des anges ; ce qu'ils sont par nature, l'âme chrétienne le devient par vertu comme le dit si bien saint Pierre Chrysologue : « La virginité fut toujours l'alliée des anges. C'est que vivre dans la chair, comme si l'on n'avait pas de chair, n'est pas une vie de la terre mais du ciel. Et, si vous

m'en croyez, acquérir la gloire des anges vaut mieux que la posséder. Etre ange, c'est bonheur, être vierge, c'est vertu. »

Ici-bas, la pureté de l'âme est la condition de sa liberté ; ainsi, libre des passions qui pourraient l'enchaîner, elle se porte vers le bien, et vers les Mystères du Bon Dieu. Elle peut alors penser au Ciel et aspirer aux choses de Dieu.

Mais, il ne faut pas se tromper. La Pureté est la vertu des forts et non des faibles. Elle requiert pour vivre et grandir une grande force d'âme ; une volonté ferme et déterminée qui est prête au combat et à prendre les armes de la mortification. Elle connaît sa fragilité et se tourne vers les secours surnaturels de la prière et des sacrements. Elle recourt à l'intercession de l'Immaculée Conception dont elle connaît la puissance dans ce domaine.

La Belle Vertu de Pureté a besoin elle-même d'une protection, d'un rempart solide et ferme. Ce rempart existe, c'est celui de la Modestie chrétienne.

Le mot lui-même est évocateur : Modestie. Nous voyons par là l'affinité qui existe entre la pureté et l'humilité, entre la modestie vestimentaire et l'humilité. Se conformer aux règles si sages de l'Eglise, c'est signe d'humilité. Ne pas vouloir s'y conformer, n'est-ce pas là un signe d'amour-propre. Il suffit d'ailleurs de voir, quand ce sujet de prédication le dimanche arrive, les âmes blessées dans leur amour-propre, les susceptibilités manifester leur résistance.

D'ailleurs, ce n'est ni aux prêtres, ni aux fidèles, à vouloir fixer ces règles de la modestie ; elles ne sont pas à inventer ; c'est à l'Eglise avec ses siècles d'expérience, à nous les donner, et à nous les rappeler. À nous, là où nous sommes, à les faire estimer et respecter.

Que l'Immaculée Conception nous donne cette grande estime pour la Belle Vertu qui attire les faveurs de Dieu.

Abbé Vincent Callier

Instabilité chronique

Cette fois-ci, c'est en partant du défaut que nous arriverons à la vertu, parce que, malheureusement, il est plus répandu qu'elle n'est pratiquée, corollaire de son régime tout aristocratique. Plus manifeste il constitue un point de départ plus facile et plus aisé pour notre réflexion. Il s'agit, en effet, d'un défaut qui ne s'origine pas seulement dans un tempérament - et qui, par conséquent, n'affecte que certaines personnes - ; mais il semble bien que c'est un vice qui s'enracine surtout dans un mode de vie : confort des technologies contemporaines, laxisme de l'éducation, accélération multipliée du monde moderne. Et, de ce fait, il n'est pas sans atteindre la plupart des hommes. C'est une faiblesse générale qui marque une époque, avant même de toucher des individus. Il s'agit de cette instabilité par laquelle on ne finit jamais ce que l'on a commencé ; pas davantage on n'assume les responsabilités pour lesquelles on s'était pourtant auparavant proposé ; à moins que, clairvoyant sur son inconstance, on se refuse à prendre des engagements ; de la même façon on n'honore pas les rendez-vous qu'on a fixés, sans penser d'ailleurs à avertir de son absence. On se marie pour se quitter ; ou on ne se marie plus ; bref, on finit par toucher à tout sans avoir rien fait.

Avant de considérer la vertu qui peut contenir les flots de tels caprices par la digue qu'elle impose aux mouvements de notre âme, il faut noter les effets funestes d'une telle inconstance. C'est tout d'abord l'échec de l'esprit d'entreprise et d'initiative ; c'est aussi l'incapacité à poursuivre toute œuvre de culture et de civilisation, si tant est que la culture est la nature modelée et enrichie par le long et pénible travail de la raison, et que la civilisation est la culture de la cité. C'est enco-

re l'amenuisement et la disparition des savoirs et des savoir-faire, qui laissent sans consistance et sans épaisseur nos esprits devenus chétifs. Et donc, en un temps de mutation profonde, qui n'est pas sans dégénérescence, c'est retirer toute possibilité à une œuvre de restauration, qui ne pourra être sans renouvellement.

Cette instabilité, signe d'une nature faible et fragile, n'est pas moins dommageable en ce qui regarde les œuvres de la grâce. Car si les vertus naturelles ont la fonction d'ôter les obstacles à l'exercice des vertus surnaturelles correspondantes, cette faiblesse de notre nature ne peut qu'entraîner indirectement celle de la grâce en nous. Celle-ci ne trouve pas alors en nous l'assise suffisante et le terrain bien disposé pour s'épanouir et fructifier en bonnes œuvres. Notre foi et notre charité n'arrivent pas à opérer, faute d'une nature forte pour les soutenir. Et c'est alors que nous assistons au spectacle trop fréquent de ces vies chrétiennes en dents de scie.

Et corrélativement à cette incapacité de travail sur le long terme, à cette impuissance pour réaliser des œuvres humaines d'envergure, et de nature à durer, on note en revanche l'apparition prédominante de l'éphémère, du court terme, et de la facilité ; les gros livres à lire font peur ; les examens se résument à être un puzzle de petites questions, à moins qu'un texte à trous ou des questions à choix multiples soient la meilleure solution pour éviter à l'étudiant de rédiger des phrases - expressions pourtant d'une pensée qui s'y cherche et s'y trouve - et au correcteur un effort prolongé d'attention. Dans le domaine du gouvernement, c'est l'absence de politique à long terme, qui signe une telle instabilité : les chefs, devenus du même coup de sim-

ples administrateurs, se cantonnent trop souvent à la seule exécution des affaires courantes.

La vertu donc qui va canaliser nos énergies, les ordonner et les faire aboutir, c'est la persévérance. On parle parfois aussi de volonté, de force d'âme, bien que ces termes n'aient pas nécessairement cette connotation de la durée qui est essentielle à la persévérance. Car la persévérance, c'est cette force d'âme appliquée sur une durée conséquente ; c'est cette volonté qui persiste jusqu'au bout. Tandis que la patience désigne cette volonté qui tient malgré toutes les difficultés ; cette force d'âme qui affronte tous les périls. Et là nous voyons ce qui rapproche patience et persévérance ; car le plus souvent, si nous ne tenons pas sur la longueur, c'est en raison des difficultés qui apparaissent, ne serait-ce que cette difficulté particulière qui s'appelle la routine, la lassitude ou bien encore l'ennui. Il faudrait encore - au moins pour les esprits fins et subtils qui veulent se faire, jusqu'au bout des ongles, les disciples de saint Thomas, maître de la nuance et de la distinction - la rapprocher de la constance et de la longanimité. La longanimité, c'est cette volonté qui ne se décourage pas à la vue du terme encore lointain auquel elle veut aboutir ; tandis que la constance, c'est cette volonté qui ne fléchit pas devant les obstacles nombreux et variés qui viennent entraver notre marche en avant.

La persévérance nous arme donc devant

la difficulté du temps, de la durée et de la longueur ; elle nous fortifie dans ce corps-à-corps avec le temps qui autrement finirait par nous user, nous affaiblir et nous épuiser. Perdre son temps, ou le tuer, est une façon peu honorable de sortir du combat. Et paresser activement, ou esquiver l'usure du temps en s'étourdissant, en est une autre plus dissimulée, certes, mais tout autant méprisable. Tout au contraire, c'est en « rachetant le temps » (Eph 5/16) selon l'expression un peu mystérieuse de saint Paul qu'on sort victorieux de ce face-à-face avec le temps.

Mais si le temps présente ses aspérités et ses difficultés, il n'en reste pas moins un facteur essentiel du progrès et du développement humain. Le temps a ses qualités et bonifie nos œuvres. Car nous sommes des créatures destinées à nous perfectionner dans et avec le temps. Nous partons dans la vie avec quelques talents, dons généreux du Créateur. Mais ceci ne nous rend pas parfaits ; au contraire tout reste à faire pour se parfaire. Et c'est l'œuvre du temps en même temps que la nôtre. La science ne s'acquiert qu'après de longues heures d'études ; et ce sont des milliers d'heures à remonter les gammes, et à les redescendre qui ont fait les Rubinstein et les Rostropovitch. Les parents savent - ou devraient savoir - combien de temps il faut pour qu'un enfant arrive à maturité. Et Dieu nous donne toute notre vie pour réaliser notre perfection chrétienne. Et le sort des œuvres collectives n'est pas autre. « Nous sommes des nains juchés sur des épaules de



géants » remarquait Bernard de Chartres au XII^{ème} siècle à propos de l'œuvre de la théologie ; mais la formule se vérifie de chaque œuvre humaine : chaque génération vient apporter sa pierre à l'édifice ; les fils viennent développer et agrandir le patrimoine familial. Le temps est donc un des facteurs essentiels du progrès et de la perfection humaine ; et la vertu de persévérance est justement la vertu qui assume le facteur « temps » pour le faire servir à notre perfection.

Ne pas voir dans le temps un facteur de bonification et de progrès - ce qui n'est pas du progressisme qui, lui, voit dans le temps non pas seulement une condition mais une cause de progrès - nous conduit à une attitude vicieuse qu'on pourrait nommer l'obstination ou l'entêtement, attitude à l'opposé du vice par lequel nous avons commencé notre réflexion, mais qui n'en présente pas moins les mêmes conséquences : évalue-t-on les désastres causés par ces gens bornés, entêtés dans leurs propres idées, et obstinés jusqu'à la raideur ? Si l'instabilité ne s'arme pas contre la difficulté que représente la durée,

l'obstination, elle, méprise la lumière qui se fait jour avec le temps. A l'un comme à l'autre il faut donc opposer la vraie persévérance.

A travers toutes ces attitudes il y a un manque manifeste de volonté ; cette faculté est comme anesthésiée, amollie, sans force : telle une épave qui flotte au gré des vents et des vagues. C'est précisément l'état des petits enfants. Leur concentration ne dépasse jamais les quelques minutes, et en une demi-journée ils ont eu le temps de toucher à tout. Seulement ce sont de petits enfants dont la volonté n'est encore affermie ni par l'éducation, ni par la vertu. Mais c'est normalement un état provisoire qui se résorbe petit à petit en grandissant...

Abbé Louis-Marie Berthe



L'indissolubilité du Mariage

Récemment, Rome se penchait sur le malheureux sort des divorcés-remariés. Voici quelques mois, le Pape avait proposé deux pistes de recherches, pour le moins déroutantes, et même inquiétantes : prendre l'exemple des orthodoxes ou faciliter les annulations de Mariages. Nous le voyons, le monde essaie de détruire la famille et, malheureusement, l'indissolubilité du Mariage reçoit régulièrement des coups de butoir. L'atmosphère dans laquelle nous vivons fragilise ce dogme de l'indissolubilité du Mariage. L'esprit du monde s'y oppose chaque jour.

Nous devons rappeler la grandeur de ce sacrement. Certes, le Mariage se contracte librement au moment des échanges de consen-

tement entre les époux. C'est au moment où ils prononcent leur "oui", où chacun se donne à l'autre que naît cette union entre eux. Mais alors s'établit un lien étroit, indestructible et sur lequel la volonté des hommes ne peut rien. Ce lien est spirituel, mais bien réel, objectif. Et, ce Mariage ainsi contracté et consommé, aucun pouvoir humain ne peut le dissoudre.

Quand il est parlé d'annulation de Mariage, il faut bien expliquer ces termes. Il ne s'agit pas pour l'Eglise d'annuler un Mariage. Dans certains cas, rares et bien circonscrits, après un long procès, elle ne fait que reconnaître que le Mariage n'a jamais existé en raison d'empêchements prévus dans la Loi de l'Eglise.

Oui, une des propriétés essentielles du

Mariage est bien celle de l'indissolubilité. Le Mariage a été établi ainsi dès l'origine. L'indissolubilité appartient à sa nature. Certes, Dieu dans sa Miséricorde avait dans l'Ancien Testament assoupli son application. Mais, Notre Seigneur Jésus-Christ a rétabli le Mariage dans sa sainteté primitive quand Il l'a élevé au niveau de sacrement de la Nouvelle Alliance. Remarquons combien Notre Seigneur Jésus-Christ a de sollicitude pour la famille et ce sacrement. Lors des Noces de Cana, qu'Il honore de sa présence au tout début de sa Vie Publique, Il s'empresse d'élever cette institution à la perfection du sacrement, lui donnant par là le moyen de bénéficier par avance des grâces de la Rédemption. Depuis lors, le lien du Mariage a retrouvé sa perfection ; il ne peut être rompu ; et même l'Eglise ne peut le dissoudre.

Pour quelle raison ? En premier lieu, pour les enfants. La première fin du Mariage est la procréation et l'éducation des enfants. Les enfants sont les fruits permanents de l'union du Mariage. Ils ont besoin d'un berceau stable, solide sur ses deux pieds que sont les parents. Il n'existe pas de divorce réussi.

Comment les enfants ne peuvent-ils pas être déchirés en voyant leurs parents séparés ? Tout leur équilibre, en particulier psychique et affectif, en souffre.

Tous les jours, nous voyons les méfaits du divorce des parents sur l'équilibre des enfants. Ils garderont à vie la blessure profonde du divorce de leurs parents.

En deuxième lieu, la société réclame la stabilité des familles sur laquelle elle repose. Sans la stabilité des familles, la société devient fragile elle-même. Nous constatons aujourd'hui

combien, depuis la possibilité du divorce civil, la société en souffre.

Saint Jean Chrysostome montre comment **l'Harmonie dans le Mariage est le fondement de la Cité** : « Ecoutez ceci, ô hommes, instruisez-vous, ô femmes ; imitons tous ce juste. Que la femme n'estime rien plus que son mari, que rien ne soit plus cher à l'homme que sa femme ; voilà le secret de notre félicité à tous : la bonne harmonie entre l'épouse et son époux ; voilà le secret de la paix du monde. Les fondements ébranlés, l'édifice tout entier tombe en ruines ; la dissension introduite dans le Mariage, notre existence entière est bouleversée. »

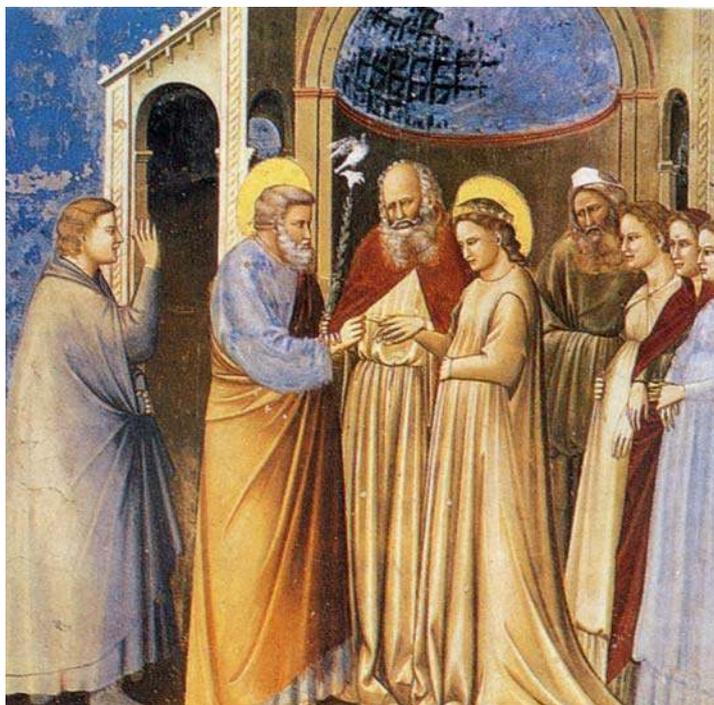
En troisième lieu, l'amour véritable entre époux exige pour exister et s'épanouir la per-

manence du lien du Mariage. La fidélité est une exigence du véritable amour et il ne peut exister sans elle. Elle lui donne ses lettres de noblesse, et le garantit face à toutes les épreuves d'une vie. Elle lui donne sa force.

L'amour véritable qui commande le don de soi, l'oubli de soi, conduit au renoncement, au sacrifice. Il se donne d'une manière définitive, sans

possibilité de revenir en arrière. L'indissolubilité du Mariage est ainsi la condition et le gardien du véritable Amour. Au contraire, la possibilité du divorce ébranle l'institution du Mariage qui pourrait être remis en cause pour des futilités...

Enfin, le sacrement de Mariage reçoit de Notre Seigneur une mission particulière dans l'Eglise. Selon saint Paul, le Mariage chrétien est destiné à représenter l'union du Christ et de l'Eglise. Et, c'est en cela que le sacrement de Mariage est un grand sacrement. Comment



supposer alors que les époux puissent se séparer ! Comme le lien entre le Christ et son Eglise est indissoluble, ainsi, l'est et le demeure le lien sacré du Mariage. Les époux sont appelés à manifester dans leur fidélité et leur sainteté la sainteté du Mariage, et ainsi, représenter la sainteté de l'union du Christ et de l'Eglise.

Comment alors vouloir se tourner vers les orthodoxes qui, malheureusement, admettent le divorce et ainsi défigurent le Mariage. Aucune institution n'a de pouvoir sur le lien sacré du Mariage. Notre Seigneur dans l'Evangile l'a clairement affirmé : **« C'est en raison de votre endurcissement qu'il a formulé cette loi. Mais, au commencement de la création, il les fit homme et femme. A cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un. Ainsi, ils ne sont plus deux, mais ils ne font qu'un. Donc, ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas ! »** (St Marc, 10,5-9)

Comment vouloir faciliter les annulations de Mariages ? Si l'Eglise pose des empêchements qui rendent le Mariage nul, ce n'est pas pour faciliter la voie du divorce. Bien au

contraire. Ces empêchements sont là pour protéger l'institution du Mariage et ses propriétés et non pour la fragiliser.

Rappelons aujourd'hui la sainteté du Mariage. Le premier argument apologétique de la Tradition demeure toujours celui de nos familles et l'exemple qu'elles donnent face au monde.

Saint Jean Chrysostome : « Voilà, pourquoi cette parole : « C'est là un grand sacrement. » Il est grand même quand il a lieu parmi les hommes ; mais quand je le vois s'accomplir dans la personne du Christ et celle de l'Eglise, c'est alors surtout que je m'étonne et que j'admire. Aussi, à peine [saint Paul] a-t-il dit : « C'est là un grand sacrement. » qu'il ajoute : « Mais je parle du Christ et de l'Eglise. » (Ephes., v, 32) Sachant donc ce qu'il y a de sublime et de mystérieux dans le mariage, de quelle grande chose il est la figure, n'y pensez pas sans de sérieuses réflexions, et ne vous proposez pas la richesse pour but quand il s'agit de prendre une femme ; car le mariage n'est pas un négoce, ni spéculation, c'est l'union intime de deux vies. »

Abbé Vincent Callier

Le dilemme que pose la canonisation de Jean-Paul II

Dans le Courrier de Rome de janvier 2014 (n°372), l'abbé Jean-Michel Gleize, professeur d'ecclésiologie au Séminaire Saint-Pie X d'Ecône, publie une étude intitulée « Jean-Paul II : un nouveau saint pour l'Eglise ? ». Après avoir rappelé qu'une canonisation est infaillible, il pose la question : « Les nouvelles canonisations obligent-elles en conscience tous les fidèles catholiques ? ». Puis il demande : « Jean-Paul II peut-il être canonisé ? », citant les déclarations du pape polonais aux luthériens, anglicans, orthodoxes, juifs et musulmans, reprenant également ses propos sur la liberté religieuse.

En épilogue, l'abbé Gleize écrit :

Si l'on doit considérer Jean-Paul II comme saint, on doit tenir sa doctrine comme irréprochable, jusque dans les moindres détails. En effet, le degré héroïque de la vertu de foi implique une docilité sans faille à tout l'esprit du magistère, qui s'exprime à travers tout l'enseignement des docteurs, et pas seulement à la lettre des enseignements du magistère infaillible et au plus petit dénominateur commun des dogmes obligatoires.

Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent reconnaître que l'Eglise catholique et les communautés orthodoxes sont des Eglises sœurs, responsables ensemble de la sauvegarde de l'unique Eglise de Dieu [1]. Ils doivent donc réprouver

l'exemple de Josaphat Kuncewicz, archevêque de Polotsk (1580-1623). Converti de l'orthodoxie, celui-ci publia en 1617 une Défense de l'unité de l'Eglise, dans laquelle il reprochait aux orthodoxes de déchirer l'unité de l'Eglise de Dieu et c'est pourquoi il excita la haine de ces schismatiques qui le martyrisèrent.

Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent reconnaître les anglicans comme des frères et des sœurs dans le Christ et exprimer cette reconnaissance par la prière commune [2]. Ils doivent donc aussi réprouver l'exemple d'Edmund Campion (1540-1581), qui refusa de prier avec le ministre anglican, au moment de son martyre.

Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent considérer que ce qui divise les catholiques et les protestants - c'est-à-dire la réalité du saint sacrifice propitiatoire de la messe, la réalité de la médiation universelle de la Très Sainte Vierge Marie, la réalité du sacerdoce catholique, la réalité du primat de juridiction de l'évêque de Rome - est minime par rapport à ce qui peut les unir [3]. Ils doivent donc réprouver l'exemple du capucin Fidèle de Sigmaringen (1578-1622) qui fut martyrisé par les réformés protestants, auprès desquels il avait été envoyé en mission et qui composa une Disputatio contre les ministres protestants, au sujet du saint sacrifice de la messe.

Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent reconnaître la valeur du témoignage religieux du peuple juif [4]. Ils doivent donc réprouver l'exemple de Pierre d'Arbues (1440-1485), grand inquisiteur d'Aragon, qui fut martyrisé en haine de la foi catholique par les juifs.

Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent reconnaître qu'après la résurrection finale, Dieu sera satisfait des musulmans et que les musulmans seront satisfaits de Lui [5]. Ils doivent donc réprou-

ver l'exemple du capucin Joseph de Léonessa (1556-1612), qui se dépensa sans compter à Constantinople auprès des chrétiens réduits en esclavage par les adeptes de l'Islam : ce zèle lui valut d'être inculpé auprès du sultan pour avoir outragé la religion musulmane et on lui appliquera le supplice du gibet : il y resta trois jours suspendu à une chaîne, une main et un pied percés d'un crochet. Les fidèles catholiques devraient aussi réprouver l'exemple de Pierre de Mavimène, mort en 715 après avoir été supplicié pendant trois jours pour avoir insulté Mahomet et l'Islam.

Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent reconnaître que les chefs d'Etat ne peuvent s'arroger le droit d'empêcher la profession publique d'une religion fautive [6]. Ils doivent donc réprouver l'exemple du roi de France Louis IX, qui limita autant qu'il le put l'exercice public des religions non chrétiennes.

Pourtant, Josaphat Kuncewicz a été canonisé en 1867 par Pie IX et Pie XI lui a consacré une encyclique ; il est fêté dans l'Eglise le 14 novembre. Edmund Campion a été canonisé par Paul VI en 1970 et est fêté le 1^{er} décembre. Fidèle de Sigmaringen a été canonisé en 1746 et Clément XIV l'a désigné comme le « protomartyr de la Propagande » (de la foi) ; il est fêté au calendrier de l'Eglise le 24 avril. Pierre d'Arbues a été canonisé par Pie IX en 1867. Joseph de Léonessa l'a été lui aussi en 1737 par Benoît XIV et sa fête est célébrée dans l'Eglise le 4 février ; Pie IX l'a proclamé patron des missions de Turquie. Saint Pierre Mavimène, enfin, est célébré dans l'Eglise le 21 février. Quant au roi saint Louis, son exemple suffisamment connu illustre on ne peut mieux les enseignements du pape saint Pie X, lui aussi canonisé. Si Jean-Paul II est réellement saint tous ces saints se sont gravement trompés et ont donné à toute l'Eglise non pas l'exemple d'une sainteté authentique mais le scandale de l'intolérance et du fanatisme. Il est impossible d'échapper à ce dilemme.

Le seul moyen d'en sortir est de tirer la double conclusion qui s'impose : Karol Wojtyla ne peut pas être canonisé et l'acte qui prétendrait déclarer sa sainteté à la face de l'Eglise ne saurait être qu'une fausse canonisation.

Abbé Gleize
DICI n°290 du 14/02/14

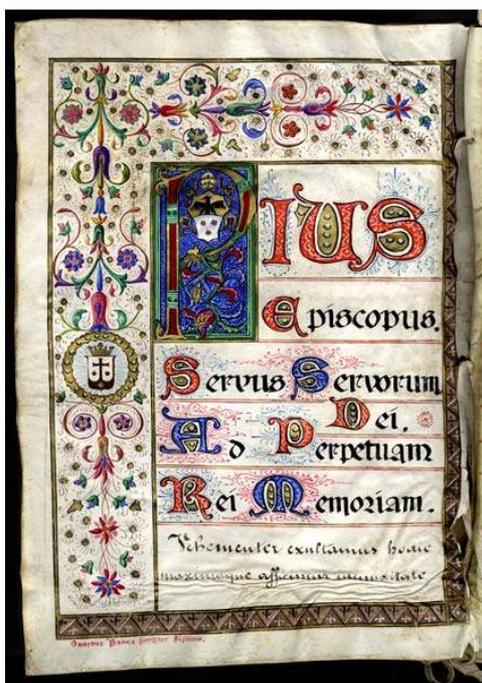
Notes

[1] L'Eglise catholique et les communautés orthodoxes « se reconnaissent comme Eglises sœurs, responsables ensemble de la sauvegarde de l'unique Eglise de Dieu, dans la fidélité au

dessein divin, et tout spécialement en ce qui concerne l'unité. » – Jean-Paul II, Déclaration commune de Jean-Paul II et du Patriarche orthodoxe Bartholomeos I, cosignée au Vatican le 29 juin 1995, dans DC n° 2121, p. 734-735.

[2] Le pape et le chef des anglicans rendent grâce à Dieu « pour le fait que, dans de nombreux endroits du monde, les anglicans et les catholiques se reconnaissent mutuellement comme des frères et des sœurs dans le Christ et expriment cette reconnaissance par la prière commune, l'action commune et le témoignage commun. » – Déclaration commune de Jean-Paul II et du Primat de la Communion anglicane, cosignée le 5 décembre 1996, dans DC n° 2152, p. 88-89.

[3] « L'espace spirituel commun l'emporte sur bien des barrières confessionnelles qui nous séparent encore les uns les autres au seuil du troisième millénaire. Si malgré les divisions nous arrivons à nous présenter toujours davantage ensemble devant le Christ dans la prière, nous réaliserons de plus en plus combien est minime ce qui



manuscrit d'une bulle de canonisation

nous divise en comparaison de ce qui nous unit. » - Jean-Paul II, Discours au Docteur Christian Krause, président de la Fédération luthérienne mondiale, le 9 décembre 1999, dans DC n° 2219, p.109.

[4] « Oui, par ma voix, l'Eglise catholique (...) reconnaît la valeur du témoignage de votre peuple. » - Jean-Paul II, Discours à la communauté juive d'Alsace, le 9 octobre 1998, dans DC n° 1971, p.1027.

[5] « Je crois que nous, chrétiens et musulmans, nous devons reconnaître avec joie les valeurs religieuses que nous avons en commun et en rendre grâce à

Dieu. (...) Nous croyons que Dieu nous sera un juge miséricordieux à la fin des temps et nous espérons qu'après la résurrection, il sera satisfait de nous, et que nous serons satisfaits de lui. » - Jean-Paul II, Discours lors de la rencontre avec la jeunesse au stade de Casablanca, le 18 août 1985, dans DC n° 1903, p. 945.

[6] « L'Etat ne peut revendiquer une compétence, directe ou indirecte, sur les convictions religieuses des personnes. Il ne peut s'arroger le droit d'imposer ou d'empêcher la profession et la pratique publiques de la religion d'une personne ou d'une communauté. » - Jean-Paul II, Message pour la Journée mondiale 1988 de la paix, le 8 décembre 1987, dans DC n° 1953, p. 2.

On lira avec profit l'étude complète de l'abbé Jean-Michel Gleize dans le Courrier de Rome n°372 (3 €). S'adresser au Courrier de Rome - B.P. 10156 - F-78001 Versailles Cedex Télécopie : +33.(0)1 49 62 85 91 - Courriel : courrierderome@wanadoo.fr
Abonnement France : 20 €, Etranger : 24 €, Suisse : CHF 40.



**INTENTIONS
DE LA
CROISADE EUCHARISTIQUE**

mars : pour les catholiques persécutés.
avril : pour que les catholiques vivent l'esprit de sacrifice et de pénitence.
mai : pour que la dévotion au Cœur Immaculé de Marie se répande.



**INTENTIONS
DE LA CROISADE DU ROSAIRE**

mars : en réparation des lois destructrices de la famille et de toute morale en vigueur en France et en Europe.
avril : la conversion des pauvres pécheurs.
tous les vendredis : la conversion des musulmans.

Sainte Marie

Une histoire vraie ? En voici une toute simple et jolie, qui fut contée par une des Sœurs Missionnaires-Catéchistes d'Alice Munet. Une de ces Sœurs blanches au calme et lumineux sourire, dont la vie est vouée au salut des Noirs.

O Vierge, comme vous êtes maternelle, pour vos enfants de la terre...

Le soir tombait. Un peu de vent se leva dans les palmes...

Le village, tout calme, se reposait au bord de l'oasis. Les troupeaux, lentement, s'en venaient boire à la source, plongeant leurs naseaux altérés dans l'eau vive. Les pâtres attendaient, les yeux fixés sur l'horizon, d'un rose-feu. L'heure était pleine de grâce.

Pleine de grâce... Sourire de la terre. Et sourire du ciel. Les Pères venaient d'arriver, en tournée de mission, dans ce village aux confins du désert, et non évangélisé encore. Quelques indigènes se groupaient autour des robes blanches.

Les porteurs de la mission, accroupis autour d'un feu de lentisques, préparaient le repas du soir. Pour les Pères, ils songeaient à dispenser la Bonne Nouvelle, la parole de Dieu, le pain des âmes. Et déjà, pour que leur passage soit fécond, ils le confiaient à la Vierge, Mère de toute grâce. Le chapelet aux doigts, ils égrenaient des Ave, sous le ciel rose et pur.

Au bruit des Ave, une vieille Noire sortit d'une case voisine. Elle était vieille, oui, toute cassée, ses cheveux crépus blanchis par les ans... peut-être par la douleur. Elle s'approcha de ceux qui récitaient la prière mariale. Elle écouta le salut à la Vierge. Soudain, elle eut un cri léger, tendit la main vers le chapelet du plus âgé des Pères, le saisit d'un geste fervent.

Le Père laissait le chapelet dans la main noire, comme une bénédiction. La vieille femme tournait et retournait une médaille d'argent, fixée près de la croix en bois d'olivier.

« La médaille de la Vierge. Elle est belle... » dit le Père.

Sans répondre, la vieille Noire chercha une médaille, qui pendait à son cou, attachée par un cordon de raphia.

« Vois ! dit-elle gravement. Elle est pareille à celle que m'a donnée mon fils. »

« Ton fils est baptisé ? »

Le bras tendu, elle désigna un tumulus, non loin de sa case.

« Depuis vingt ans, mon fils dort là, à l'ombre de ma demeure. Au temps de la Grande Guerre, il était parti en France, défendre le pays. »

Le pays ! Douceur d'entendre



la France appelée ainsi, au sein de l'Afrique noire ! Une émotion coulait au cœur de ceux qui s'étaient exilés par amour.

« Il était parti... Il m'est revenu malade. Il m'est revenu pour mourir... Là-bas, on l'avait fait chrétien. Et chaque jour, il redisait : Sainte Marie... Il m'avait appris à le dire. »

L'émotion croissait, au cœur du Père.

« Tu es chrétienne ? »

Elle hocha sa tête crépue.

« Pas encore. Mon fils était très malade... »

Des larmes embuaient les paupières flétries.

« Il en était à son agonie lorsqu'il me tendit cette médaille, et me souffla, tout épuisé, ces quelques mots : Maman, promets-moi de porter cela toujours sur toi et de dire tous les jours : Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous..., car je veux qu'à ta mort tu viennes me rejoindre près de la Sainte Vierge Marie. »

« Et alors ? »

« Mais, répliquai-je, qui est-ce cette Sainte Vierge Marie ? Il me répondit : Je n'ai plus la force de te l'expliquer et il me regarda..., d'un regard que je n'oublierai jamais... Puis il expira. Et ainsi, depuis vingt ans, je porte cette médaille sur moi ; elle m'est chose sainte, et tous les jours je répète souvent : Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous... »

Chère âme de bonne volonté ! Miracle de la Vierge maternelle, qui avait ménagé la providentielle rencontre ! Tard dans la nuit, à la lueur rougeoyante des braises, et sous le feu d'argent des étoiles, le Père instruisit la vieille Noire qui désirait Dieu depuis si longtemps, et qui Le possédait déjà par le désir...



À l'aube, l'autel dressé dans une case, la vieille femme assistait à sa première messe, et répondait pour la première fois aux trois Ave qui la terminent, précédant le Salve Regina.

Encore un jour, plein de lumière divine, et de la grâce des « Sainte Marie »... Pour celle-là, il fallait se hâter. Serait-elle encore en vie, lors d'un prochain passage ? Mais les Ave Maria avaient ouvert son esprit à la vérité, et son cœur à l'amour. Et le soir, ce fut le baptême.

Quel nom imposer à cette nouvelle enfant de Dieu, sinon celui de la Vierge qui l'avait conduite à la lumière, celui de Marie ?

Radieuse, la baptisée s'en fut conter son bonheur à son fils.

« Cette fois, je suis bien sûre de te retrouver... »

...Le lendemain matin, comme le Père s'éveillait, son catéchiste vint le rejoindre, très ému.

« Mon Père, la bonne vieille Marie est étendue morte, là-bas, sur la tombe de son fils. »

Claude Solhac. (source : et maintenant une histoire)

Vie de nos chapelles



Le 7 décembre : Adoration du Saint-Sacrement toute la journée qui appuie l'œuvre apostolique des stands de la Milice de Marie dans la ville de Conflans.

Le soir, c'est une centaine de personnes qui se regroupent derrière la statue de la Vierge Immaculée pour processionner dans les rues de Conflans.



Le 24 décembre : La chapelle est pleine pour la messe de Minuit. Une belle veillée de Noël nous y prépare : scénettes de la crèche vivante, polyphonies et dizaines de chapellet se succèdent pour mettre nos âmes dans l'atmosphère recueillie et joyeuse de la Nativité.



Carnet

baptême : Solange Thizy, le 22 février.

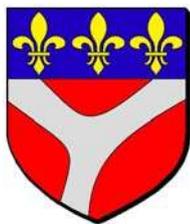
sépultures : M. Fernand Berrurier, le 20 janvier, âgé de 81 ans.

Melle Marie-Louise Jacob, le 22 février, âgée de 96 ans.

Chers fidèles,

La Communauté du Prieuré Saint-Jean vous remercie bien sincèrement pour votre générosité manifestée par votre contribution aux charges de fonctionnement et d'entretien de toutes natures, tant par votre obole au denier du culte que par vos dons.

Soyez assurés de notre dévouement et de nos prières.

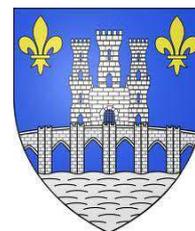


Chapelle Sainte-Honorine

66, rue Maurice Berteaux - 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

(face au parking de la mairie)

Tel./Fax 01 34 90 15 40 - chapellesainte-honorine@orange.fr



Chapelle Saint-Mathias

3, bd des Cordeliers - 95300 PONTOISE

Site de la Tradition Catholique à Conflans et à Pontoise : « conflans-pontoise.e-catho.com »

Horaires habituels des offices de la semaine

Chapelle Saint-Mathias

Dimanche (sauf juillet et août) : 8h00 Chapelet et Confessions - 8h30 Messe chantée.

Mercredi (sauf juillet et août) : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.

Chapelle Sainte-Honorine

Dimanche (sauf juillet et août) : 10h00 Chapelet et Confessions - 10h30 Messe chantée.

Judi : 7h00 Messe.

Vendredi : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.

(1^{er} vendredi du mois : Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).

Samedi : 8h00 Confessions - 8h30 Messe.

(sauf 1^{er} samedi du mois : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).

M. l'abbé Louis-Marie Berthe peut être joint :

(vendredi, samedi, dimanche)

à la Chapelle Sainte-Honorine :

01 34 90 15 40

(lundi, mardi, mercredi, jeudi)

au Prieuré Saint-Jean :

01 30 33 58 07

Dates à retenir

Mars

dimanche 9 : Récollecion de Carême
prêchée par M. l'Abbé de Cacqueray.

samedi 15 : Journée travaux.

mercredi 19 - Saint Joseph : Messe chantée à Conflans,
suivie du renouvellement de la Consécration à Saint
Joseph de la FSSPX.

vendredi 21 : Cycle de conférences
Quand St Paul parle aux familles.

samedi 29 : Milice de Marie.

dimanche 30 : - Quête pour les écoles.
- Passage à l'heure d'été.

Avril

samedi 12 : Journée travaux.

dimanche 13 : Dimanche des Rameaux.

HORAIRES

DE LA SEMAINE SAINTE

Judi-Saint

Chapelle Sainte-Honorine

18h30 : Confessions.

19h00 : Messe chantée, suivie du dépouillement de
l'autel et de l'Adoration au reposoir jusqu'à **24h00**.

Confessions pendant l'Adoration jusqu'à **22h00**.

Vendredi-Saint

Chapelle Saint-Mathias

14h00 : Confessions.

15h00 : Chemin de Croix.

Chapelle Sainte-Honorine

17h00 : Confessions.

18h00 : Chemin de Croix.

19h00 : Fonction liturgique
et chant de la Passion.

Samedi-Saint

Chapelle Sainte-Honorine

9h30/11h30 : Confessions.

21h00/21h45 : Confessions.

22h00 : Vigile pascale.

0h00 : Messe de la Résurrection.

dimanche 20 - PÂQUES.

Messes aux heures habituelles.

samedi 26 : Milice de Marie.

dimanche 27 : Premières communions.

Mai

dimanche 4 : Quête pour les séminaires.

samedi 31 : Confirmations à Conflans.

Autre date :

dimanche 15 juin : Communions solennelles.